

DEBOUT L'EUROPE !

L'éditorial d'Hugues de Jouvenel

Nous venons, le 8 mai, de célébrer la signature de l'armistice de la Seconde Guerre mondiale et, aujourd'hui 9 mai, le soixantième anniversaire de la Déclaration Schuman, considérée depuis lors comme l'acte de naissance de l'Union européenne (UE). Curieux week-end cependant que celui du 8 mai 2010, plus empreint d'inquiétude que de joie, durant lequel les dirigeants européens, confrontés à la crise grecque et craignant qu'elle se propage à d'autres États membres, se sont réunis pour savoir comment sauver l'euro et éviter à l'Europe de sombrer dans une crise financière, économique, sociale et politique dont le risque n'aura échappé à personne.

Des crises, nous en avons connu de nombreuses et Robert Schuman, lui-même, était bien conscient que l'Europe ne se ferait pas d'un coup. « Elle se fera, affirmait-il, par des réalisations concrètes, créant d'abord une solidarité de fait. » Et c'est bien dans cette optique que le gouvernement français d'alors propose de placer la production franco-allemande de charbon et d'acier sous une haute autorité commune. « La mise en commun des productions de charbon et d'acier [dont le caractère stratégique est évident], outre le fait qu'elle rendra toute guerre entre la France et l'Allemagne impensable et matériellement impossible », disait Schuman, « permettra simplement et rapidement la fusion d'intérêts indispensables à l'établissement d'une communauté économique qui introduit le ferment d'une communauté plus large et plus profonde. » Ainsi témoignait-il tout à la fois d'un

esprit visionnaire et d'un pragmatisme non moins salulaire.

Mais cette heureuse préoccupation de nouer des coopérations concrètes connaît ensuite nombre d'échecs et de succès. Échec évident lorsque, au moment de la guerre de Corée, Jean Monnet, président de la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), propose la création d'une armée européenne (la Communauté européenne de défense, CED), qui aurait pu déboucher sur une Communauté politique européenne (CPE), mais qui finalement n'est pas ratifiée. Succès incontestable, en revanche, lorsqu'est instituée, en 1963, la politique agricole commune (PAC), qui répond à une préoccupation essentielle, celle d'accroître la productivité agricole, de garantir la sécurité des approvisionnements, de stabiliser les marchés, de réguler les prix des produits et le revenu des agriculteurs.

Puis, la construction européenne, en dépit de l'adoption du traité de Rome, connaît une longue période d'atermoiements jusqu'à l'adoption, sous l'impulsion de Jacques Delors, de l'Acte unique, dont l'entrée en vigueur en 1987 permet d'instaurer la libre circulation des personnes, des marchandises, des services et des capitaux. Un pas décisif est alors franchi avec l'établissement du marché unique, même si celui-ci n'est pas d'emblée doté des instruments propres à promouvoir la politique commune qui eût été nécessaire (politique industrielle, politique de recherche et de développement, etc.). Un deuxième

pas est franchi avec l'établissement de la monnaie unique même si, là encore, aucun instrument de régulation et de pilotage adéquat ne l'accompagne.

Ainsi l'Europe devient un marché majeur dépourvu toutefois des instances nécessaires à sa bonne gouvernance. Égoïsme des États ? Foi excessive accordée aux seuls marchés ? Myopie vis-à-vis de la déconnexion entre la sphère financière et l'économie réelle ? Déficit d'anticipation au regard du rôle prépondérant que prendra le casino planétaire de la finance ? Je ne m'étendrai pas ici sur ces différents facteurs, ni sur les interminables discussions ayant précédé l'adoption du traité de Lisbonne et celles, permanentes, concernant le pitoyable budget de l'Europe, ni davantage sur les défis auxquels elle s'est, en outre, trouvée confrontée, notamment ceux de l'élargissement (assurément salutaire) et de l'approfondissement (hélas plutôt sur le schéma des coopérations renforcées).

Mais, en pratique, qu'avons-nous réalisé qui résiste à l'épreuve du temps, des crises, au bouleversement incontestable de la scène mondiale, à la mondialisation de l'économie et à la concurrence, et qui réponde au défi de la croissance et de l'emploi, de la compétitivité de l'Europe et de la modernisation nécessaire de son modèle social ? Serait-il exagéré d'affirmer que les pays membres, entre lesquels existent d'importantes disparités, ont chacun suivi leur propre politique sans réelle concertation ni coordination ? Et que les grandes stratégies communes (par exemple, la

soi-disant méthode ouverte de coordination) affichées lors du sommet de Lisbonne sont restées très largement lettre morte ?

Souvenons-nous de l'objectif alors adopté de faire que « l'Union européenne devienne, à l'horizon 2010, l'économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d'une croissance économique durable accompagnée d'une amélioration quantitative et qualitative de l'emploi et d'une plus grande cohésion sociale ». S'est-on réellement inquiété de ce que cela signifiait en termes de plan d'actions commun, y compris avant de réaffirmer, cette fois à l'horizon 2020, que « nous devons élaborer une stratégie qui nous aidera à sortir plus forts de la crise et fera de l'UE une économie intelligente, durable et inclusive avec des niveaux d'emploi, de productivité et de cohésion sociale élevés ¹ » ?

Arrêtons donc de nous bercer d'illusions et de nous répandre en grandes déclarations au niveau de l'Europe, comme nous sommes enclins à le faire en France. La stratégie « Europe 2020 » ressemble étrangement à celle de Lisbonne pour 2010. Le planning dérape ; l'horizon s'éloigne. L'objectif ne serait-il qu'un leurre ?

*Il y a décidément entre le monde réel et le monde virtuel (celui de la parole) un fossé, sinon un gouffre qui menace de nous engloutir. À moins que l'Europe ne se réveille. Lorsque paraîtra ce numéro de *Futuribles*, peut-être pourra-t-on nous dire qu'un nouveau pas décisif aura été franchi grâce à la crise financière. ■*

1. COMMISSION EUROPÉENNE. *Europe 2020. Une stratégie pour une croissance intelligente, durable et inclusive*. Bruxelles : Commission européenne, 2010, 40 p.